OU VIT LE LARRON

Périodique d information locale. Mois de Juillet. No 1

Directeur de publication: Gérard MAGNES 24 route de Nemours 77 760 VILLIERS sous GREZ

EDITORIAL

Le larron vit dans un joli petit village perdu au cœur du bois de la Commanderie.

Nous sommes en 1989 après J-C. Tout le bois de la commanderie est occupé par des poulaillioneries... Tout? Non! Ce joli petit village peuplé d'irréductibles larrons résiste encore et toujours à l'envahisseur. Il faillit pourtant un jour se faire surprendre, l'ennemi ayant adopté la technique de la lâche attaque en cachette, alors que le larron dans sa naïveté originelle était dépourvu de moyen d'information. L'idée d'une revue d'information locale naquit de là.

Voilà, c'est chose faite, un vrai périodique, avec dépôt de titre au parquet, directeur de publication et dépôt légal. Ce sera notre potion magique pour résister aux poulaillionards moyens

Il paraîtra tous les trois mois (juillet, octobre, janvier, avril).

Il sera distribué gratuitement, en espérant qu'il réussira à vivre de la publicité.

Ses sujets seront ceux que vous voudrez bien faire paraître, car cela sera avant tout une revue écrite par des villarons, tous, sans exclusive, pourvu que les articles proposés présentent un intérêt pour le village.

Tous les sujets sont acceptés

historiques: tous les villarons aiment leur village, c'est le moyen de mieux le connaître et de le comprendre.

Satiriques: l'humour est le moyen de traiter des problèmes graves sans ennuyer, ou délicats sans risquer les pugilats.

culturels: pour remédier à la détresse de ceux qui n'ont pas la télévision ...

d'information locale: tous les potins intéressent nos voisins, et nous sommes tous comme nos voisins.

Pour faire publier un article, il suffit de l'apporter à:

Gérard MAGNES
24 route de Nemours
77760 VILLIERS sous GREZ

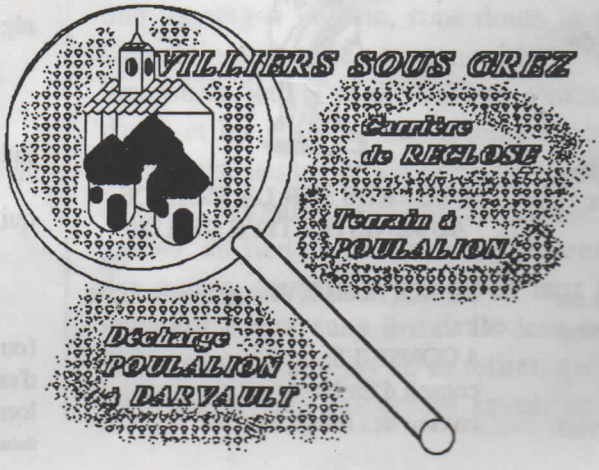
S'il n'y a personne, vous pouvez le déposer dans la boite aux lettres avec vos coordonnées ou votre téléphone.

Il faut des dessins pour illustrer ces articles. Laurent DI GIOVANNI s'est essayé dans ce premier numéro, il faut encore des volontaires.

La municipalité aura sa place et pourra s'exprimer sur ce qui émane d'elle, ce qui nous intéresse évidemment tous.

Voilà! Tous à vos plumes et à vos crayons, sans complexes, écrivez tout si vous savez tout, même avec des fautes d'orthographe. Ce que ce journal perdra en style professionnel et léché, il le regagnera en spontanéité et en sincérité; un style vivant. Cette publication ne vivra que si vous vous exprimez suffisamment pour la remplir.

Gérard MAGNES





AU TEMPS DE LA TERREUR.

Tribunal révolutionnaire.

LA REVOLUTION A VILLIERS

RAPPELS HISTORIQUES

1788

8 AOUT 1788 : ouverture des états généraux avec les représentants de la noblesse, du clergé et du Tiers Etat.

1789

17 JUIN 1789 : Le Tiers Etat se proclame "Assemblée Nationale".

20 JUIN 1789 : Serment du Jeu de Paume. Tous les députés prêtent serment, ils jurent de ne "jamais se séparer et de se réunir jusqu'à ce que la constitution du royaume soit rétablie et affermie sur des bases solides".

14 JUILLET 1789 : Prise de la Bastille, c'est la vieille prison royale qui est le symbole de l'arbitraire royal.

4 AOUT 1789 : "Nuit du 4 Août", abolition des privilèges.

10 AOUT 1789 : L'assemblée Nationale abolit les institutions féodales: **le duché de Nemours a cessé d'exister.**

26 AOUT 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

2 NOVEMBRE 1789 : Les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation.

1790

15 JANVIER 1790 : Division de la France en 83 départements. **Nemours devient chef-lieu de district.**

14 JUILLET 1790 : Fête de la Fédération. La promenade aux Buttes est rebaptisée "Champ de Mars" ou "Champ de la Fédération".

1791

20-21 JUIN 1791 : Fuite du roi arrêté à Varennes.

1792

20 juin 1792 : Manifestation populaire aux tuileries.

10 août 1792 : Prise des Tuileries, renversement de la royauté.

21 septembre 1792 : Abolition de la royauté.

1793

21 janvier 1793 : Exécution du roi Louis XVI.

5 septembre 1793 : Proclamation de "la terreur".

1794

5 avril 1794 : Exécution des dantonistes.

8 juin 1794 : Fête de l'Etre suprême.

28 juillet 1794 : Chute de Robespierre.

1795

5 octobre 1795 : Bonaparte dit "l'homme du 13 Vendémiaire" écrase les royalistes.



REGARDS SUR LA FRANCE ADMINISTRATIVE DE 1789

LE ROI Louis XVI = gouvernement central

4 CONSEILS:

conseil d'En Haut

conseil des Finances

conseil des Dépêches

conseil des Parties ou tribunal suprême

et 6 MINISTRES:

Le Chancelier; premier magistrat de l'état

Le Contrôleur Général des Finances

Le Secrétaire d'Etat à l'Etranger

Le Secrétaire d'Etat à la Guerre

Le Secrétaire d'Etat à la Marine

Le Secrétaire d'Etat à la Maison du Roi

En 1789, l'absence d'unité et l'incohérence administrative font partie des nombreux maux dont la France souffre à cette époque, le nouveau régime va tenter de réorganiser la nation en un système moins arbitraire. Jamais la différence Paris-Province n'a été si grande, le roi gouverne dans sa capitale et le reste du pays est entre les mains d'une poignée de privilégiés qui dirigent, rendent la justice et prélèvent les impôts selon des coutumes ancestrales souvent instaurées par leurs propres ancêtres.



L'ADMINISTRATION LOCALE

La "province" ne correspond à aucune réalité administrative. Versailles connait mal les ressorts des différentes divisions dont les mécanismes sont extrêmement compliqués.

SCHEMATIQUEMENT:

A. Il est impossible de dire ce qu'est la "province".

Est-ce une division militaire?

Le royaume comprend 40 gouvernements militaires.

Est-ce une division administrative?

Il y a 34 généralités (divisions régionales).

Est-ce une division religieuse?

Il y a 135 diocèses.

Peut-être alors des circonscriptions judiciaires?

Il y a 13 parlements en France qui rendent la justice du roi.

B. Comment fonctionne la justice?

Le pays est divisé en 13 parlements (ou présidiaux) qui sont chargés d'enregistrer les ordonnances du roi. Dès lors, tout se complique, car les

Suite page 3

circonscriptions judiciaires dans le nord de la France sont appelées les baillages tandis que dans le sud, on les nomme sénéchaussées.

Pour les deux régions, en revanche, la justice est entre les mains de magistrats, propriétaires de leurs "offices" et qui échappent pratiquement au contrôle de l'état.

Les différentes juridictions n'appliquent pas le même droit. Les pays du Midi dépendent du droit romain alors que les provinces du Centre et du Nord sont soumises à des coutumes locales facilement modifiables.

Les gens de justice forment une caste privilégiée. Ils souhaitent jouer un rôle politique et manifestent une opposition constante aux ministres du roi.

La punition des délits et des crimes reste souvent cruelle et hors de proportion avec la faute commise, par exemple: un paysan qui chasse le gibier est condamné aux galères.

C. Les impôts.

1) Les impôts perçus directement rapportent annuellement 190 millions de livres au roi.

Le plus important est la taille payée seulement par les roturiers et elle est estimée grossièrement d'après les signes apparents de richesse, c'est la taille personnelle. Mais le plus souvent, il s'agit de la taille réelle, calculée sur l'étendue de la propriété.

La capitation est un impôt sur la tête.

Le vingtième est un impôt sur le revenu.

2) Les impôts indirects

Les fermiers généraux avancent à l'état une somme d'argent moyennant quoi ils obtiennent le droit de lever des taxes sur tout le royaume pendant la durée de leur bail.

La gabelle est la taxe sur le sel; elle est répartie et perçue de 7 manières différentes selon les provinces.

Les aides sont des taxes sur les boissons.

En 1789, l'impôt sous toutes ses formes est le symbole de l'arbitraire royal pesant de plus en plus sur les pauvres et rendant le gouvernement du roi impopulaire.

Sophie BACHET

Mme Alice MILLS a découvert, en cherchant aux archives de Seine et Marne à Melun, un texte adressé à l'Assemblée Nationale concernant une affaire qui se passait à Villiers en 1789.

Mémoire pour deux habitants de la paroisse de Villiers sous Grez, Près Fontainebleau, détenus à la prison de Melun.

Conduite odieuse des gardes de capitainerie.

Depuis longtemps les habitants des paroisses dépendantes (illisible) de la capitainerie gémissent sous le poing de l'oppression. Elles gémissent en silence et si quelques plaintes ont échappé, elles ont été étouffées en naissant par la crainte et par l'autorité. (illisible) Les abus de capitainerie n'ont point été oubliés dans les cahiers de baillage , ils sont remplis de faits qui paraîtraient incroyables s'ils n'étaient pas appuyés de preuves authentiques. Ceux qui ont vu par eux mêmes peuvent attester que les plaintes, loin d'être exagérées sont encore au dessous de la réalité. Ce mémoire peut servir de supplément aux cahiers. Arrivons au fait: un particulier de Villiers sous Grez ayant défriché un terrain d'environ trois ou quatre arpents au milieu des bois et l'ayant ensemencé en blé, obtint de la capitainerie de Fontainebleau la permission d'avoir un chien pour garder sa récolte et la défendre du ravage des bêtes fauves. Il y bâtit une petite loge pour s'y mettre à l'abri. Le dimanche 14 mai1789 le particulier, qui se nomme Etienne Plé* dit "Châtelain" se rendit après les vêpres à sa petite possession. Il aperçut une biche au milieu de sa moisson. Il court aussitôt après le chien, fait ressortir la biche et la poursuit dans les bois. En retournant à son champ, il trouve deux lapins morts. L'un était déjà corrompu et mangé par les vers. Il met dans sa poche celui qui n'était point gâté; à cet instant paraissent neuf gardes de la capitainerie qui se saisissent de Châtelain et trouvèrent le lapin qu'il avait mis dans sa poche. Ils le maltraitèrent d'abord de paroles seulement et voulurent le forcer à retourner sur ses pas. Il voulut s'expliquer, leur raconter ce qu'il venait de faire, qu'ils n'avaient qu'à lui donner l'assignation, qu'il se défendrait devant les juges mais qu'il ne voulait point aller là où on voulait le mener. La dessus les gardes qui dit-on étaient ivres, le maltraitent à coups de pieds, à coups de poing, à coups de bourrades de fusil, l'un d'eux lui donne un coup à travers les jambes et le renverse par terre. Cette scène fit beaucoup de bruit. Quelques habitants qui étaient sur une montagne voisine, sons doute le rocher de St Etienne, aperçurent Châtelain aux prises avec neuf hommes armés. L'un d'eux courrut au lieu où la jeunesse de Villiers s'amusait à danser dans les bois. La danse et les jeux cessèrent, toute l'assemblée, hommes, femmes, filles et enfants, jeunes et vieux se portèrent au lieu de la scène. Lorsqu'ils arrivent, les gardes avaient lâché prise. Châtelain s'était déjà retiré. Les gardes, au lieu de se retirer se placent tous les neuf à dix pas les uns des autres, tenant en joue avec leur fusil, tous ces bonnes gens qui venaient à eux sans arme. Ils leur crient "Je te brûle, je te brûle". Vainement on leur dit de se retirer, qu'on ne veut pas leur faire de mal, mais qu'on veut seulement savoir ce qu'ils ont fait de Châtelain. A

toutes ces observations ils ne répondent que par le même cri de guerre "Je te brûle". Un des habitants, indigné, répond qu'ils étaient dans un chemin public, qu'on n'avait pas le droit de leur en fermer le passage, qu'ils voulaient absolument savoir ce qu'était devenu Châtelain. Au même instant, (illisible) franchi la ligne des gardes, fut bientôt atteint d'un coup de fusil (illisible) .Ce coup de fusil fut le signal du combat. La jeunesse marche contre eux, les désarme, décharge les fusils et les pistolets en l'air. Il paraît que dans la chaleur de la rixe les gardes ont été battus. Tels sont les faits qui ont été recueillis. Tout porte à croire néanmoins que les gardes avaient tort. Il parait qu'ils étaient descendus tous les neuf chez une femme de Busseau, petit hameau de Villiers, qu'ils s'étaient fait donner du vin, qu'ils en avaient bu quinze bouteilles, sans ce qu'ils avaient bu ailleurs. Néanmoins ils firent un rapport tout en leur faveur et quelques jours après des gens armés venaient enlever pendant la nuit et conduire en prison deux habitants de Villiers. On les mena d'abord à Fontainebleau, puis à Melun. (illisible) Plusieurs jeunes gens quoiqu'innocents ont abandonné leur foyer et se cachent.

Texte rapporté par Alice MILLS



Sophie BACHET aussi rapporte un texte, mais tiré des archives de la mairie cette fois ci. Il est à noter que Etienne PLE dont il est fait mention à la fin, est le même homme qui est cité dans le rapport sur la "conduite odieuse de la capitainerie".

REFLEXION D'UN CURE DE CAMPAGNE

A l'aube de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt dix, le père JABOUILLOR, curé de la paroisse de Villiers-sous-Grez, a bien des soucis... Nous sommes le 9 décembre 1789, il vient de consigner sur le registre d'état civil le baptême de la petite Marie-Catherine Ouvain qui a eu lieu quelques minutes auparavant. Selon des termes bien précis alors en vigueur dans toutes les paroisses de France, il rédige ainsi le compte-rendu de la cérémonie:

"9 Décembre mil sept cent quatre-vingt neuf, j'ai curé, soussigné baptisé Marie-Catherine née d'hier, fille légitime Aubri. Le parrain Louis-Désiré Amiot et la marraine Marie-Anne Amiot lesquels ont déclaré ne savoir signer".

Oui, il est pensif le curé, certes il n'a pas chômé cette année, il a bénit 19 baptèmes, mais le taux de mortalité est tel, que bien souvent il doit rapidement procéder à l'inhumation de ces nouveaux-nés. De même que beaucoup de mariages qu'il ordonne ne sont en fait que des remariages entre veufs et veuves. Ainsi sur les 19 mariages de l'année 1789, 3 couples se remariaient après veuvage de chacun des époux respectifs. Et 3 autres couples n'ont pu s'unir qu'après avoir obtenu une dispense de consanguinité délivrée à Sens et accordée par M. Le Pellerin, chanoine secrétaire. Il faut dire que les futurs mariés n'étaient parents qu'au troisième voir quatrième degré, mais l'église est très stricte et très vigilante en ce qui concerne la consanguinité; les lois de la génétique ne sont guère connues à cette époque, mais naturellement on sait que les mariages entre parents sont à proscrire afin d'éviter la propagation de tares familiales. Ce qui est bon pour les chevaux ne l'est pas forcément pour les hommes.

Le taux de mortalité infantile reste tout de même très élevé car sur les 19 décès répertoriés, 11 sont des nouveaux-nés dont 8 n'ont pas atteint l'âge d'un an, 2 sont morts à quatorze mois et un, le jour même. Peu de gens atteignent l'âge de cinquante ans, il faut souligner le décès d'une femme de 83 ans, Marie Butte, tout en précisant que si ce n'est pas un phénomène extraordinaire, l'espérance de vie est loin d'être celle que l'on connait de nos jours. De la même façon le curé Jabouillor rédige les actes de décès:

"2 Janvier mil sept cent quatre-vingt neuf, j'ai curé soussigné inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie Butte, morte hier âgée de 83 ans, vivante femme d'Etienne Plé vigneron en cette paroisse, l'inhumation s'est faite en présence de Claude Plé, vigneron à Reclose, de Louis Plé, vigneron à Reclose, d'Amboise Plé, vigneron en cette paroisse et de Jean Plé, vigneron en cette paroisse, les fils desquels ont déclaré ne savoir signer".

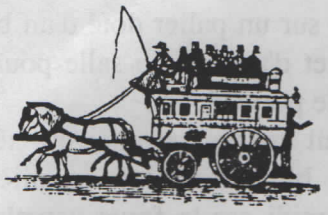
Il faut noter cependant que le mari Etienne Plé et 2 des fils savent signer: Claude et Jean.

C'est au cours de l'année 1789, que le curé de notre village a noté toutes ces précieuses indications qui nous parviennent aujourd'hui

Suite page 10 intactes. Tenir le registre d'état civil faisait

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
Lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 17h
samedi de 8h30 à 12h30
La mairie est fermée au public
lundi mardi le matin
mercredi toute la journée
jeudi vendredi le matin
samedi après midi
jour de réception du maire:
samedi matin sur rendez-vous



HORAIRES DES CARS A DESTINATION DE FONTAINEBLEAU:
Vendredi, départ Villiers à 9h15, retour 11h45
en Juillet et Août:
Vendredi, départ Villiers: 8h45, retour: 11h45
NEMOURS (marché):
Transport effectué par Monsieur RITT
mercredi, départ Villiers à 8h30, retour à 11h30

Les parents ayant des enfants nés de 1979 à 1989 inclus, sont priés de les inscrire à la mairie, afin d'organiser la distribution des jouets pour la fête de Noël 1989 qui se déroulera le 17 Décembre, au foyer rural.

EN CAS DE PIQURE DE VIPERES
vous trouvez des sérums antivenimeux chez:
Mr Raymond CHAMPION rue René Lefèbvre
Mme BOULLERAY (boucherie)
Mme Laurence LEROY rue Gabriel Bachet
Mme SORIN (boulangerie)
INFIRMIERE Madame Raymond CHAMPION



FORMALITE POUR OBTENIR UNE CARTE D'IDENTITE
- Remplir une demande de carte (pour une première demande, un extrait d'acte de naissance)
- Deux photos d' identité
- Un timbre fiscal de 115 francs

SECURITE

Suite aux remarques faites par des habitants de Villiers sous Grez, et lors de la réunion du conseil d'école, nous avons demandé à Monsieur GUILKA, ingénieur à la Direction Départementale de l'Equipement de venir nous présenter les possibilités dont nous disposions pour installer des ralentisseurs.

Ce dernier nous a informé qu'il était tout à fait interdit de construire des ralentisseurs sur les routes départementales (seules rues du village qui étaient susceptibles de nous intéresser).

Par contre il nous a signalé qu'il était tout à fait possible de faire réaliser des contrôles radar de façon régulière.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que la vitesse est limitée à 45 Km/h

Le Conseil Municipal

BIBLIOTHEQUE



Même retirée en sous-sol du foyer, notre bibliothèque est longuement pourvue en œuvres de qualité: romans, histoire, policiers, documentaires, B.D., etc. ... 5000 volumes environ, auxquels s'ajoutent ceux régulièrement prêtés par la bibliothèque centrale de prêts de Seine et Marne.

Ouverture le Mercredi de 17h à 19h et sur rendez-vous à la demande.



BAR "LE VILLIERS"

Billard américain
Transport de personnes
Colis - Courses express



Appeler chez Jacky 64 24 21 36

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE (suite)

PROPRETE DU VILLAGE

Au cours du mois d'Avril, le garde champêtre, et deux membres du conseil ont parcouru la quasi-totalité des chemins forestiers pour ramasser les déchets qui polluaient nos bois.

Seize bennes, soit environ 70m3 d'ordures en tout genre ont été ainsi collectées

Par pitié! N'abandonnons pas n'importe quoi, n'importe où: gravats, bouteilles, sacs plastiques, etc... Les dépots sauvages sont d'ailleurs sanctionnables.

Rappelons

- que la décharge municipale, réservée aux habitants de la commune est ouverte le samedi matin de 8h30 à 11h30
- que l'on peut, en dehors de ce jour, demander la clef à la mairie, ou éventuellement à Michel POULAIN.
- que le ramassage des monstres se fera les lundi 12 Juin, 17 juillet, 14 août, 18 Septembre, 16 Octobre, 13 Novembre,18 Décembre 1989
- que le balayage des rues se fera les Vendredi 28 Juillet, 29 Septembre et 24 Novembre 1989. Pour que le nettoyage puisse se faire correctement, il est demandé de ne pas laisser les voitures en stationnement, à cheval sur les caniveaux à ces dates du Jeudi soir au Vendredi.

Enfin, pour la tranquillité de tous, l'utilisation des tondeuses et autres appareils bruyants, est autorisée tous les jours du Lundi au Vendredi, le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h, et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Le Conseil Municipal

TRAVAUX

L'extension du foyer rural a commencé sa croissance vers la forêt par un bâtiment accolé au pignon, formant ainsi une équerre avec l'existant.

Cette construction, respectant le style architectural du foyer, s'intègrera adéquatement dans le site sur une emprise au sol de 200m2

Le rez de chaussée sera constitué d'une entrée avec un ensemble de sanitaires et de deux salles destinées aux anciens et aux enfants en âge scolaire.

L'accès à l'étage s'effectuera par un escalier octogonal qui aboutira sur un palier doté d'un bloc sanitaire avec de part et d'autre, une salle pour la bibliothèque et une salle polyvalente.

La capacité d'accueil est prévue pour 40 "têtes blondes" et 35 "têtes blanches". Les premières prendront le repas du midi car le foyer actuel n'a plus les normes suffisantes pour les accueillir, et les secondes pourront s'y réunir en organisant des moments de détente et de loisir.

Les travaux ont démarré en Floréal de l'an 1989, sous la houlette de Monsieur MORISSON, maître d'œuvre de l'opération, pour une mise hors d'eau du bâtiment en Brumaire et une livraison au début de 1990

D. SZYMANSKI



DUPORT SAMANTHA Christiane pascale, née le 4 Février 1989 à Fontainebleau



M. CALLEJON Marc décédé le 10 février 89 à Villiers sous Grez

M. FRITZ Jean décédé le 21 février 89 à Fontainebleau

M. PATRON Marcel René décédé le 28 février 89 à Fontainebleau

Mme HUREAU Suzanne Julienne Léonie veuve de Roger Poirier décédée le 16 Mai 89 à Villiers sous Grez

Mr BARCELO Jaime décédé le 29 mai 89 à Villiers sous Grez



- MENARD Patrick avec VOCELLE Martine le 8 Avril 89 à Villiers sous Grez
- LETRILLARD Jean-Claude avec VIRON Pascale le 22 Avril 89 à Villiers sous Grez
- TOUMELIN Yves avec FRAIX Aline, le 6 Mai 89 à Villiers sous Grez.

Boulangerie Patisserie
SORIN
Tél. : 64 24 21 29
Vous propose sa viennoiserie et sa pâtisserie "Pur Beurre", ses entrées croissant-jambon, Pizza, Feuilleté forestier, etc...
Fermeture le mercredi. Ouvert de 7h15 à 13h, et de 15h45 à 20h



Entreprise Jean LEPAGE

maçonnerie - couverture - carrelage

30 Rue de l'Eglise
VILLIERS sous GREZ
Tél. : 64 24 21 06



Maison fondée en 1911

une entreprise locale aux nombreuses références:
- réhabilitation de maisons anciennes
- monuments classés (Eglise de Boissy aux Cailles)
- constructions neuves

une compétence et une expérience reconnues depuis 3 générations.

RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES

INSCRITS:	**590**
VOTANTS:	**325**
SUFFRAGES EXPRIMES:	**320**

Listes	Suffrages obtenus
HERZOG	12
TOUATI	1
GOUSTAT	24
GISCARD D'ESTAING	99
LLABRES	1
VEIL	29
FABIUS	71
BLANCHERI	0
GAUQUELIN	1
ALESSANDRIL	3
JOYEUX	0
WAECHTER	44
LE PEN	30
CHEMINADE	1
LAGUILLER	4



au rendez-vous des chasseurs

Chez Arlette, une ambiance familiale et chaleureuse

HOTEL DE LA REUNION
77 760 VILLIERS-SOUS-GREZ
Téléphone: 64 24 21 09



"L'AFFAIRE DU POS DE GREZ" dite "l'Affaire Poulaillion"

La station de pompage est loin du premier champ agricole, et pourtant, notre eau est riche en nitrate. Pour expliquer ce phénomène, il faut bien comprendre que la nappe phréatique est formée des eaux de pluie qui s'infiltrent dans la terre jusqu'à une sous-couche étanche (généralement des argiles). Cette sous-couche étanche retient l'eau qu'elle fait stagner, ou conduit l'eau dans le sens de sa pente, mais l'eau s'écoule doucement comme elle le ferait au travers d'une éponge, jusqu'à une émergence.

L'eau qui tombe ici, peut ressortir à 1 km, 10 km... de là, et plusieurs jours, plusieurs années plus tard. Tout dépend de cette sous-couche qui forme barrage sous la terre.

A Villiers, la sous-couche-barrage est constituée de strates calcaires qui, à l'échelle géologique, sont très superficielles (quelques dizaines de mètres). En revanche, elle est très longue, puisque nous voyons émerger la nappe phréatique à côté de Larchant pour former des marais; et les nitrates, parfois étendus à plusieurs kilomètres de Villiers, se retrouvent à notre station de pompage.

Ceci est fondamental dans l'affaire qui nous intéresse.

Si le dépôt Poulaillion se faisait, les conséquences sur la nappe phréatique seraient inévitables. En effet, une décharge de camions répand dans le sol des vieilles huiles, des acides, du plomb, pire, les restes de citernes qui finissent par s'éventrer dans leur vieillissement. Ces restes peuvent être des produits hautement toxiques. Tous ces produits n'ont d'autre échappatoire que leur dissolution dans la nappe phréatique. Nous les retrouverons alors à notre station de pompage (qui est à quelques centaines de mètres) avec autant de certitude que nous y retrouvons déjà des nitrates (qui viennent de beaucoup plus loin).

Ne trouvez-vous pas avec nous que ce problème est d'une importance considérable, vitale pour notre village?

Ce n'est pas le seul problème engendré par cette décharge. Les autres aussi ont leur importance, que nous développerons un jour dans un numéro spécial.

Aucun villaron ne peut rester indifférent devant ce problème, et ce problème ne peut se résoudre sans le soutien de tous, à défaut d'avoir leur concours. Il est important que les villarons s'inscrivent à l'ADVLSE* afin de donner plus de poids et de moyen à ses actions.

Pour montrer l'importance que donne à notre problème l'ADVLSE, elle tiendra sa prochaine Assemblée Générale à

Suite page 8



LA SAINT VINCENT A VILLIERS

Villiers sous Grez était jusqu'à l'arrivée du phylloxera vers 1890 (cent ans) un village de vignerons.

Nos recherches nous prouvent que la plupart de nos ancêtres étaient occupés à cultiver la vigne.*

A cette époque, il n'existait aucun des systèmes d'entraide sociale. Donc la confrérie de Saint Vincent avait un but de secours mutuel. D'abord, entraide pour le travail en cas de maladie, d'accident, de service armé, puis plus tard entraide pécuniaire...

Mais il y avait aussi un but de réjouissances, de convivialité, les cérémonies commençaient par les aubades. Les confrères se rendaient en costumes chez les nouveaux bâtonniers désignés pour l'année. Dans certains villages un seul était choisi comme à Thomery; dans d'autres plusieurs comme à Ferrieres (Loiret).

Les nouveaux bâtonniers régalaient toute la confrérie. La cérémonie ayant lieu en hiver (22 janvier), ils buvaient souvent le vin chaud, avec un peu de sucre qui arrangeait bien la qualité...

Le lendemain, ils se rendaient à l'église où la messe avait lieu, en portant sur des brancards le Saint, les brioches et le petit tonneau de vin.

Un petit morceau de brioche bénie était distribué pendant la messe, ensuite l'on en vendait à la sortie de l'église. Le midi il y avait un banquet suivi d'un bal.

Curieusement, une ville comme Ferrieres fêtera en 1990 le centenaire de la confrérie. Chez nous, à Villiers, nous pensons que c'est un peu après 1889 que les dernières cérémonies de la Saint Vincent ont eu lieu. De toute façon le phylloxéra, l'arrivée du chemin de fer et la guerre de 14 ont dû enlever le goût de la fête à nos ancêtres.

Saint Vincent diacre martyr de Saragosse a subi le martyre au début du IVéme siècle. Mis à mort par le gouverneur PACIEN il périt dans d'atroces souffrances.

A partir du XVIème siècle Saint Vincent devient le patron de nombreuses confréries dans toute la France.

Il y avait, dans l'église de Villiers sous Grez , une bannière en velours dont peu de gens se souviennent mais aussi une très belle statue du Saint en bois polychrome qui tenait une grappe de raisin. On enlevait cette grappe pour la remplacer par une grappe de Chasselas de Thomery, le temps de la cérémonie. Ce Chasselas de Thomery avait été conservé jusque là (au plein cœur de l'hiver) dans les chambres à raisin selon la méthode du même nom.

Cette statue a malheureusement disparu bien qu'elle ait été classée par les Beaux Arts.



Nous sommes quelques uns à vouloir reconstituer la confrérie qui est une des seules richesses de notre patrimoine.

André SURGET

*Voir l'article en page 4: "Réflexion d'un curé de campagne" (N.d.R.)

"L'AFFAIRE POULAILLION"

Suite de la page 7

Villiers sur l'invitation de notre antenne.

Mme DiGiovani et M. Michou s'occupent de l'antenne de Villiers. Ils ne sont pas toujours disponibles, pris souvent par leur activité professionelle; aussi ont-ils sûrement besoin d'être aidés.

Pour vous inscrire, payer votre cotisation, ou les aider, prenez contact avec eux:

- Maurice MICHOU
  rue de l'égalité
- Josette DI GIOVANNI
  rue de la Croix Saint Lambert

G. MAGNES

* ADVLSE : Association de Défence de la Vallée du Loing et de Ses Environs

POUR FAIRE PARAITRE UNE PETITE ANNONCE

La mettre avec 15F dans une enveloppe, et déposer le tout dans la boîte aux lettres du 24 rue de Nemours
(Gratuité pour les P.A. concernant des dons)

LA VIE DES CLUBS

TENNIS CLUB de VILLIERS-SOUS-GREZ

Cette association régie par la loi de 1901, est née officiellement en 1983, par la volonté de 7 personnes, Bernard BACHET, Nicolas CERRAUDO, Pierre CHAMPION, Denise LABORDE-MILLA, Jean-Pierre MARSAULT et Michel POULAIN.

Après de nombreuses recherches d'emplacement, l'association a obtenu de la municipalité, la concession d'un terrain.

A partir de ce moment, le travail de l'association a consisté à

- mettre sur pied la solution financière, ceci en partie grâce à la Fédération Française de Tennis dont l'aide technique a été remarquable.



- Enfin trouver et négocier avec un constructeur la réalisation de travaux compatibles avec l'enveloppe financière à notre disposition. C'est grâce à un emprunt consenti à l'association avec la caution de plusieurs membres et celle de la mairie, que le projet a finalement abouti.

Enfin le 20 Mai 1985, nous avons pu échanger les premières balles sur des surfaces toutes neuves, et d'un seul coup oublier tous nos efforts passés.

Le nombre d'adhérents, depuis, se situe aux alentours de 120 villarons ou habitants des villages voisins.

La composition du comité directeur formé au départ autour des membres fondateurs, s'est au fil des années modifié et l'arrivée. en 1988 de membres plus jeunes et/ou plus actifs a permis de donner une tonalité plus sportive.

Du club tennis de loisir, qu'il était au tout début, et aussi par le fait de l'évolution technique de nombreux joueurs , le T.C.V va devenir un club à vocation sportive. Je pense que ce n'est pas le souhait de tous, mais il faut que les deux sensibilités de jeu puissent trouver le moyen de se développer.

Sous l'égide de Frédéric PARDON et Dominique VIRON, un tournoi de doubles s'est déroulé tout l'hiver au gymnase de La Chapelle La Reine, et le tournoi d'été qui vient de se terminer à connu un vif succès , de par l'originalité de sa formule.

La journée du 17 Mai, où de nombreux joueurs se retrouvèrent pour disputer le triathlon de la balle, tennis, badmington, tennis de table fut superbe, par l'animation continue, le copieux pique-nique (le riz cantonnais de Madame JUTTIER est encore l'objet de commentaires élogieux), bref un succès complet, merci à tous.

Félicitations à Bernard LEROY qui s'est montré le meilleur aux trois balles.

Je ne peux citer Madame JUTTIER sans remercier son époux pour les efforts qu'il a fournis dans l'organisation et la construction du mur d'entraînement, efforts auxquels il faut associer tous ceux et toutes celles qui l'ont aidé.

L'orientation sportive du club dépend également des efforts de formation faits pour les jeunes ou les adultes.

A ce sujet, les cours d'adultes qui se déroulent le jeudi soir, de 18 à 21 heures au gymnase de La Chapelle La Reine, se poursuivront cette année , peut-être avec un nouveau professeur.

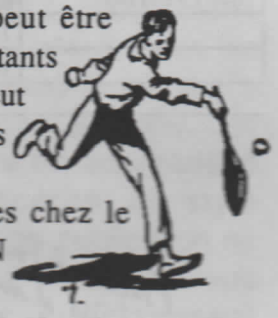
Les jeunes sont réunis le vendredi soir de 19h à 20h30, toujours au gymnase et progressent sous la direction de Jean-Jacques.

Ces cours sont ouverts à tous et nous souhaitons que ce groupe soit renforcé.

Jean-Jacques anime pendant la première quinzaine de Juillet, deux stages d'initiation pour tous les jeunes de tous niveaux à partir de 10 ans.

Nous avons voulu faire un effort particulier, pour que les jeunes pratiquent le tennis. La cotisation qui leur est demandée pour une année est de 100 F pour les moins de 14 ans, 200 F de 14 à 18 ans et 400 F pour les adultes.

Ces cotisations n'ont pas changé depuis deux ans, et le comité directeur a décidé de les maintenir à ce niveau.



Du matériel (raquettes) peut être mis à la disposition des débutants pour leurs débuts, et le club peut leur prêter également quelques balles.

Les inscriptions sont reçues chez le trésorier, Monsieur POULAIN au 1 rue de l'église.

Pierre CHAMPION
Président du TENNIS CLUB de VILLIERS/GREZ.

SCRABBLE

Réunion de scrabble le 1er et 3ème samedi de chaque mois au foyer rural à 20h30 sous l'égide de l'Amicale Villaronne.

Munissez vous de votre jeu et venez participer nombreux à la découverte de la langue française.

Jean- André MORIN

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A								F					D		V
B								A					Y		O
C		T	E	K				L					T		L
D				E				U		H	A	T	I	F	S
E				P	O	T	I	N	A	I	S		Q		
F				I		R		E					U		
G						O				G			E		A
H				B	O	U	M	E	R	A		H			V
I						E		L		M		E			A
J		J	E	R	E	Z		O		B		R			L
K								I		A		C			I
L								G		S	A	U	C	E	S
M		P	E	T	U	N	E	N	T			L			E
N								E	U			T			E
O	R	A	I	R	I	O	N	S				S			S

TIRAGE	MOT RETENU	PLACE	POINTS
RMUBEOS			
S-NEOLIG	BOUMER	H4	24
IRORAIN	ELOIGNES	H8	83
GATPAMB	RAIRIONS	O1	77
TP-TNUE?	GAMBA	G10	25
TUZOREA	PETUNENT1	M2	72
AU-CMXUL	TROUEZ	E6	37
ACMUL-EL	EUX	N8	34
LM-SIAEV	SAUCE	L10	24
M-PEJRLE	VALISE	H15	39
/ERHLCE	JEREZ	J2	37
IINOAPS	HERCULES	H12	66
AIAFTHE	POTINAIS	E4	90
AE-SOWFD	HATIF	D10	29
/UOTDVLS	AVALISEES	G15	36
DTU-YQEF	VOLS	A15	37
F-EIKULD	DYTIQUE2	A13	50
FDLU-MEA	KEPI	C4	30
DM-ENWNT	FALUNE	A8	30
	TEK	C2	24
	Top à 844 points		

Merci à tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre à la sortie de ce premier numéro. Et plus particulièrement à Brigitte POULNARD Alice MILLS et Pierre CHAMPION.

J. Magnes

REFLEXION D'UN CURE DE CAMPAGNE

Suite de la page 4

partie de la tâche de chaque curé du royaume de France. Ce sont des documents historiques qui appartiennent à notre patrimoine et nous donnent une image précise de ce qu'a été notre histoire et l'on peut en lisant entre les lignes de nos registres imaginer sans difficulté ce qu'était la vie des habitants de Villiers durant cette période forte d'émotion qu'a été la révolution.

Texte rapporté par Sophie BACHET

LE COIN DES ENFANTS

Le savez-vous?
J'habite dans un petit village
Il y a un stade de foot
Un terrain de boules
Des grands champs
des vieilles maisons
et des petits enfants
qui jouent sagement.
Je sais que ce village
commence par un V
mais je ne sais ni son âge
ni son nom entier.
Le savez-vous?

Pascaline - 8 ans



Quelle jolie forêt !
Elle appartient à Villiers.
Les gens sont si gentils
Les filles sont si jolies
Il y a même des champs
mais plein de faisans
C'est un vrai paradis
Ca, je vous le garantis

Sophie -11 ans